



SYNDICAT
MIXTE
du PAYS VENDÔMOIS

SYNDICAT MIXTE DU PAYS VENDOMOIS

* * *

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Reçu à la Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

02 MARS 2026

* * *

SEANCE DU MERCREDI 04 FÉVRIER 2026

* * *

Le mercredi 04 février 2026, à dix-huit heures trente, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Vendômois, convoqués le 13 janvier 2026, se sont réunis à la salle des fêtes de la commune de Selommes, sous la présidence de Claire FOUCHER MAUPETIT, Présidente.

Nombre de délégués au moment du vote					Résultat du vote		
En exercice	Présents	Distanciel	Pouvoirs	Votants	Pour	Contre	Abstentions
112	41	10	16	67	67	0	0

OBJET : EXAMEN DES DECISIONS DU BUREAU

Représentants du Conseil Départemental :

Présent(s) avec voix délibérative :

CANTON DE MONTOIRE-SUR-LE-LOIR

Claire FOUCHER-MAUPETIT

Représentants des Communautés de Communes :

Présent(s) avec voix délibérative :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS

Néant

Présent(s) en distanciel avec voix délibérative :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS

Nicolas HASLÉ (suppléant de Laurent BRILLARD excusé)

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration :

D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS

Néant

Représentants des Communes :

Présent(s) avec voix délibérative :

AMBLOY	J. TESTAUX	LE TEMPLE	JM PAPOT	ST MARTIN DES BOIS	A. SAUTEREAU
AUTHON	JL. CINTRAT	LISLE	M. GOUET	ST-OUEN	J VAILLANT
BAILLOU	S GAUTIER	LUNAY	M. CHARTRAIN	ST RIMAY	Y. ROLLAND
CHOUE	F GAULLIER	MARCILLY EN BEAUCE	F. DELERUE	SARGE SUR BRAYE	M ROUSSEAU
COUETRON AU PERCHE	A DE PONTBRIAND	MESLAY	S. NALLET	ST RIMAY	Y ROLLAND
CRUCHERAY	C. LACAILE	MONDOUBLEAU	F. MAZEAUD	SASNIERES	C GRANGER
DANZE	D. BESSON SOUBOU	NOURRAY	F. SIMON	SELOMMES	P. BELLANGER
FONTAINE LES COTEAUX	JL. HUARD	PERIGNY	K. PESCHARD	TERNAY	J. HEUZE
LA CHAPELLE VICOMTESSE	Y. BELOEIL	PRUNAY CASSEAU	E. BARDET	THOREE LA ROCHETTE	T. BOULAY
LANCE	M. FOURNIER	ROMILLY DU PERCHE	R. VASSAUX	TOURAILLES	C MONTARU
LE PLESSIS DORIN	C. RENVOISE	SAINT AMAND LONGPRE	D. ROGER	VALLEE DE RONSARD	P. COCHONNEAU
LE POISLAY	N CHARRIER	SAINT GOURGON	JM CROSNIER	VILLAVARD	A HOUDEBERT
LES HAYES	JP PROVENDIER	ST JEAN FROIDMENTEL	C BASTIEN	VILLEPORCHER	P. BOUCHET
				VILLEROMAIN	N DAMIER
				VILLETRUN	F. DRIN

Présent(s) en distanciel avec voix délibérative :

AREINES	E. RIOTTEAU	FRETEVAL	J. DURAND	MAZANGE	P. BRIONNE
BREVAINVILLE	D. BRUNET	GOMBERGEAN	S. DEUX	MOREE	A. BOURGEOIS
EPUISAY	D. BRIANT	LA VILLE AUX CLERCS	B. DUPRE	VILLECHAUVÉ	S. GUERIN

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration :

AZE Maryvonne BOULAY à Eric RIOTTEAU (Areines)
 BEAUCHE Vincent TOMPA à Philippe BELLANGER (Selommes)
 BOUFFRY Monique SORIA à Michel CHARTRAIN (Lunay)
 COULOMMIERS-LA-TOUR Alain SOUVRAIN à Claire FOUCHER-MAUPETIT
 CORMENON Gilles BOULAY à Francois GAULLIER (Choue)
 HUISSEAU EN BEAUCE Chantal FEDELE à Sylvie DEUX (Gombergean)
 LES HESSARTS Gilles SOURIAU à Francis SIMON (Nourray)

LES ROCHES L'EVEQUE Bruno BAILLY à Yves ROLLAND (St Rimay)
 LIGNIERES Daniel PICHARD à Jean Michel CROSNIER (St Gourgon)
 SAINT ARNOULT Sébastien HENRY à Patrice DAUFFY (St Martin Des Bois)
 SAINT FIRMIN DES PRES Benoit ROUSSELET à Thierry BOULAY (Thorée La Rochette)
 SAINT HILAIRE LA GRAVELLE Katia TOUZET à Christian MONTARU (Tourailles)
 SAVIGNY SUR BRAYE Joel PRENANT à Aimé HOUDEBERT (Villavard)
 SOUGE Bernard BONHOMME à Claire GRANGER (Sasnières)
 VILLEMARDY Pascal NOYAU à Karine PESCHARD (Perigny)

Représentant(s) suppléant(s) des communes présent(s) ou en distanciel sans voix délibérative :

CHOUE

C. LETURQUE

Autres) présent(s) invité(s) sans voix délibérative:

Néant

OBJET : APPROBATION DES DECISIONS DU BUREAU
EXPOSE

La Présidente indique que, par délibérations n°2020-18 du Comité Syndical en date du 14 septembre 2020, le Bureau du Syndicat Mixte du Pays Vendômois est autorisé, afin de faciliter le fonctionnement du Syndicat, à prendre des décisions.

Elle présente aux membres du Comité Syndical les décisions prises en date du 26 janvier 2026 :

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité des votes exprimés, :

PRENNENT ACTE des décisions suivantes du Bureau du Syndicat Mixte du Pays Vendômois :

- Décision du 26 janvier 2026 portant avis sur les demandes de subventions au titre du CRST du Pays Vendômois :

TITRE PROJET	OBJECTIFS DU PROJET	MAITRE D'OUVRAGE	Montant total du projet	DEPENSE RÉGIONALE ELIGIBLE	SUBVENTION CRST	Avis du Bureau SUBVENTIONS
Animation du Contrat Local de Santé du Pays Vendômois 2025	Co-financement régional du poste d'animation du Contrat Local de Santé (salaires+charges patronales+frais de gestion)	Syndicat Mixte du Pays Vendômois	60 167 €	60 167 €	18 050 €	Avis favorable
Isolation du restaurant scolaire	rénovation énergétique globale du restaurant scolaire (isolation, menuiseries, ventilation) afin d'atteindre l'étiquette C et de réduire la consommation de plus de 100 kWh/m²/an. Ce projet s'accompagne de la création d'un réseau de chaleur bois alimenté par une nouvelle chaufferie locale.	Commune de Crucheray	385 997,61€	84 708,34€	50 600 €	Avis favorable
Rénovation de l'éclairage public	Rénovation de l'éclairage public (52 points lumineux) Economie annuelle de 6 707 KWh Gaz à effet de serre évités : 563 KgEqCO2 par an	Commune de Brévainville	25 250 €	25 250 €	7 500 €	Avis favorable
Rénovation de l'éclairage public	Rénovation de l'éclairage public (20 points lumineux) Economie annuelle de 6 707 KWh	Commune de la Chapelle-Vicomtesse	12 120 €	11 810 €	3 500 €	Avis favorable

	Economie annuelle de 1 659 KWh Gaz à effet de serre évités : 139 KgEqCO2 par an					
Inventaire de biodiversité Commune de Lisle	Réalisation d'Inventaires de Biodiversité Communaux sur la commune	Commune de LISLE	20 250 €	20 250 €	16 200 €	Avis favorable
Isolation d'un logement locatif communal	rénovation globale d'un logement communal destiné à la location. Cette réhabilitation permet un accès PMR. Cette rénovation permettra de gagner 454 kWh/m²/an passant de l'étiquette G à l'étiquette B soit : Une économie annuelle de 23 381 KWhep Gaz à effet de serre évités : 772,5 KgEqCO2/an. La superficie finale sera de 51,50 m².	Commune de La Chapelle Vicomtesse	190 712,39 €	47 207,72€	28 300€	Avis favorable

- Décision du 26 janvier 2026 portant avis sur les demandes de subventions au titre du dispositif AVOSID du CRST du Pays Vendômois :

TITRE PROJET	OBJECTIFS DU PROJET	MAITRE D'OUVRAGE	Durée du projet et montant demandé	Avis du Bureau
La Carasoft, bar mobile initié par les jeunes du Cheptel Aleïkoum	Bar mobile initié par de jeunes adhérents de l'association (9 à 16 ans). Collectif soutenu par des adultes et partenaires locaux pour créer et gérer un bar mobile sans alcool présent sur des événements festifs. Etude et construction du cahier des charges du projet, co-construction de dossier de subvention, design du bar, puis conception et construction. Exploitation du bar. Co-construction du projet entre jeunes, adultes, habitants, partenaires Construction avec réemploi de matériaux A long terme, bar exploité par les jeunes sur les événements locaux (fêtes de village, fêtes des écoles, festivals, spectacles, brocantes ...) Projet éducatif pour les jeunes, acquisition de compétences, éducation à la citoyenneté, apprentissage du travail collectif, valorisation du recyclage Partenaires : Commanderie d'Arville, Commune et Comité des fêtes de la commune, communauté de Communes des Collines du Perche, épicerie associative	Association « Cheptel Aleïkoum » Couëtron au Perche	Durée 2 ans Projet : 36 191€ Subvention AVOSID : 10 000€ (27,5%)	Favorable

Initiation d'une démarche expérimentale à l'éducation artistique et culturelle en Vendômois	L'initiative vise à rendre la musique classique (dite « savante ») accessible à tous et à utiliser l'art comme outil de médiation et de soin . Les principaux objectifs sont : • Accessibilité et médiation : Toucher 1 500 citoyens par an à travers au moins 20 projets. Cela inclut 300 enfants, 600 personnes âgées ou en situation de handicap, et 200 personnes issues d'autres structures. • Éducation Artistique et Culturelle (EAC) : Mettre en place des ateliers annuels dans des établissements scolaires (collèges de Morée et Mondoubleau, Lycée Ronsard) et des interventions musicales en EHPAD. • Musicothérapie et soin : Développer un volet innovant de médiation pour les publics éloignés (hôpitaux, structures liées au handicap comme l'IME de Naveil ou l'APHP de Cormenon) pour répondre aux besoins des soignants et des malades. Pérennité: Atteindre l'autonomie financière du projet d'ici août 2027 grâce au mécénat et aux sociétés civiles (ADAMI, SPEDIDAM).	Association « Les Amis de la Musique en Vendômois » Vendôme	Durée 2 ans (fin 2025, fin 2027) Projet : 97 952€ Subvention AVOSID : 48 000 € (49%)	Favorable <i>avec remarque de demande de rapprochement auprès du CD41 en ce qui concerne l'action envers les EHPADs</i>
---	--	--	---	---

Etude sur la forêt en Loir-et-Cher et des filières bois	Le projet vise à fournir une vision globale et stratégique de la filière bois sur le Loir-et-Cher à échelle de chacun des 4 Pays, en analysant les 3 composantes principales : -analyse de la composante « bois-énergie » -analyse de la composante « transformation » -analyse de la composante « forêt » L'étude permettra de -Dresser un état des lieux : Identifier les forces et les faiblesses de la filière locale, de l'amont (ressource forestière) à l'aval (transformation et bois-énergie). -Mesurer le poids économique : Évaluer l'impact de la filière en termes de nombre d'entreprises et d'emplois sur le territoire. -Identifier les enjeux stratégiques : Analyser les besoins des professionnels et les opportunités de développement, notamment face au changement climatique. -Aider à la décision : Fournir des indicateurs de suivi pour les élus afin d'orienter les politiques publiques territoriales. Cette étude a vocation à être exploitée au niveau départemental et alimenter le niveau régional.	Observatoire de l'Economie et des Territoires	Durée 2 ans Projet : 70 475 € Subvention AVOSID : 7 040 € (part Pays Vendômois)	Favorable
---	--	--	--	------------------

- Décision du 26 janvier 2026 portant avis favorable sur la candidature du tiers lieux « L'Egrenne » de Mondoubleau à l'appel à manifestation d'intérêt porté par la Région Centre – Val de Loire :
 - tiers lieux associatif initié par la commune, en lien avec la communauté des Collines du Perche, et qui répond à un besoin de revitalisation rurale local
 - tiers lieu de compétence offrant des services de formation de proximité, en lien avec les organismes de formation, les chambres consulaires et les entreprises ; le tiers lieu est aussi en lien avec France Service
 - développement d'un fablab local répondant à un besoin identifié
 - développement d'ateliers auprès de la population, en lien avec le tissu associatif répondant aussi à lutter contre l'isolement social, à favoriser l'économie de proximité et à offrir un espace de partage de savoir-faire (ateliers, culture, services) et de formation
 - besoin avéré de structurer le fonctionnement du tiers lieu avec un salarié dédié

Ainsi fait et délibéré en Séance,
Les jour, mois et an ci-dessus,
La Présidente,



Claire FOUCHER-MAUPETIT

Visa de la préfecture : 02 Mars 2026
Délibération rendue exécutoire par publication à compter du : 05 Mars 2026
La Présidente
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

